

COMMUNE DE SÉGLIEN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 6 février 2025 à 20H00

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, maire, suivant convocation faite le 30 janvier 2025.

Etaient présents : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey PALISSE, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Alexandre LE STRAT, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

Etai(en)t absent(s) excusé(s) : Daniel DARCEL (procuration à L. GANIVET)

Absent :

Secrétaire de séance : Anne-Laure BERNARD

Début de séance à 20h00

Laurent GANIVET procède au vote du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024.
Aucune objection de la part des élu.e.s, le procès-verbal est donc adopté.

1- Parc éolien de Trescoët

❖ Projet de repowering

Présentation du point d'étape avec l'intervention de M. Andrea BRASCHI d'EDF Renouvelables.
Pour rappel le parc actuel comportant 6 éoliennes fait l'objet d'un repowering. Au début du projet il était prévu la mise en place de 5 éoliennes mais vu le contexte géopolitique tendu et l'augmentation exponentielle des coûts des matériaux, EDF Renouvelables a préféré revoir à la baisse le nombre d'éoliennes et passer de 5 à 4.

Ces 4 éoliennes seront plus grandes et plus puissantes que celles initialement prévues en début de projet.
En quelques chiffres : le parc actuel composé de 6 éoliennes d'une puissance total de 9 MW avec une production de 16 GWh sera remplacé par 4 éoliennes d'une puissance de 16,8 MW pour une production totale de 30 GWh.

Ces éoliennes seront reliées au poste source de Locmalo. Leurs mises en place sont identiques : création d'un chemin d'accès, création d'une plateforme pour recevoir l'éolienne.

Les ingénieurs travaillent actuellement sur l'acheminement des différents composants des éoliennes et évaluent les différents obstacles se présentant sur le parcours.

Concernant les retombées économiques pour la commune :

- Convention servitudes des chemins : 16 800 €/an
- Convention d'occupation du domaine public : 1 000 €/an
- Convention entretien des pistes : 3 000 €/an

Etant donné que le parc fait l'objet d'un repowering, il n'y a pas besoin de déposer un permis de construire, le fonctionnement de l'IFER restera identique à ce que connaît la commune actuellement, c'est-à-dire : 30% pour le département et 70% pour Pontivy Communauté, la commune de Séglie n quant à elle percevra 20 % des 70% de Pontivy Communauté.

Un nouveau calendrier est proposé : un début de projet à janvier 2024 avec une mise en service au plus tard pour fin 2026.

L. GANIVET remercie M. BRASCHI pour son intervention et invite les élu.e.s à un temps d'échange avec le représentant d'EDF renouvelables.

L. GANIVET souhaiterait que les élèves de l'école Arc en Ciel puissent assister au démantèlement des anciennes éoliennes et à la mise en place des nouvelles.

2- Commission « Personnel communal »

❖ Demande de réalisation d'un stage

Mme Sophie PETERS-FAIRIER, qui prépare un Diplôme Universitaire des Administrations Territoriales, a fait parvenir en mairie une demande de réalisation d'un stage d'une durée de 12 semaines. Après une 1^{ère} rencontre sur le mois de décembre et afin de valider sa demande, une nouvelle rencontre est fixée en mairie le lundi 7 février. Cette rencontre permettra de fixer les modalités d'accueil durant ces 12 semaines.

L. GANIVET tient à préciser que la commune a l'obligation de verser une gratification à Mme PETERS-FAIRIER du fait que son stage se déroule sur 12 semaines consécutives. Pour déterminer le montant minimal de la gratification en 2025, il faut regarder le plafond horaire de la Sécurité sociale qui s'applique depuis le 1er janvier 2025. Ce plafond est fixé à 29 euros, par conséquent, le montant de la gratification est fixé à 4,35 euros en 2025. Après calcul cela représentera environ un peu plus de 1 600 euros pour 12 semaines de stage.

3- Commission « Environnement »

❖ Opération ramassage des déchets

P. POMMÉ prend la parole et explique que c'est une opération qui se déroule chaque année et à laquelle la commune de Séglien participe à chaque fois.

Pontivy Communauté a fait parvenir un mail à la commune informant que cette année l'opération se déroulera officiellement du 13 au 19 mars. La commune de Séglien augmente la durée (du 13 au 22 mars) afin d'inclure 2 week-ends de ramassage de déchets.

Une réunion d'information aura lieu le vendredi 7 mars à 17h30 en mairie avec les bénévoles afin d'organiser les équipes et les circuits. A la fin de l'opération un point presse sera organisé le samedi 22 mars à 10h30.

P. POMMÉ propose de faire participer les élèves de l'école publique « Arc En Ciel » sur ½ journée afin de les initier dès le plus jeune âge à la collecte de déchets.

P. POMMÉ souligne également qu'il va voir avec Pontivy Communauté pour fournir les contenants comme il n'y a plus de distribution de sacs jaunes. Des pancartes annonçant l'opération seront mises en place sur le bord des routes cela permettra également d'avertir les usagers de la route. L'information sera également communiquée sur le site et le Facebook de la commune.

4- Commission « Finances »

❖ Échange sur les investissements 2025

• Reports 2024

L. GANIVET stipule que toutes les dépenses d'investissements prévues pour 2024 ont été réalisées. Malgré plusieurs relances, la société Pigeon n'a pas fait parvenir au secrétariat de la mairie le montant des révisions lié au marché de voirie c'est pour cela que la somme de 1 000 euros a été inscrite en report.

Concernant les recettes, il reste à percevoir du Conseil départemental les subventions concernant les travaux voirie qui ont été effectués dans le bourg et les travaux du changement de chauffage à l'église, pour Pontivy Communauté la somme inscrite en report correspond au solde des travaux mairie.

- Nouveaux investissements 2025

L. GANIVET énumère une liste non exhaustive des travaux d'investissement qui pourraient être programmés pour l'année 2025 :

- **Programme voirie** : L. GANIVET et P. POMMÉ ont assisté à la Commission d'Appel d'Offre de Pontivy Communauté. 3 sociétés avaient répondu à cet appel : COLAS, PIGEON et EIFFAGE.

C'est le groupe PIGEON qui s'est vu attribué l'ensemble du marché pour les 3 groupements de commande.

L. GANIVET précise que vu la suspension des aides du Département, le programme voirie 2025 sera allégé par rapport aux années précédentes et stipule que certaines communes appartenant à Pontivy Communauté ont fait le choix de ne pas faire de programme voirie pour l'année 2025.

- **Changement des lampes sur poteau béton** : Morbihan Énergie propose à la commune de Séglien, par le biais du dispositif fond vert, de changer 16 lampes sur poteau béton. Le coût d'une lampe est de 780 € TTC soit un total de 12 480 € TTC, Morbihan Energies participe à hauteur de 325 € par lampe soit un montant total de subvention de 5 200 €. Reste à charge pour la commune : 7 280 euros.

- **Éclairage portail école** : les enseignantes ont demandé s'il était possible de mettre en place un éclairage à cet endroit car l'hiver l'entrée n'est pas éclairée. P. POMMÉ précise qu'il n'y a pas d'arrivée électrique au niveau du portail. Idéalement il faudrait un éclairage solaire.

L. GANIVET pense qu'il serait peut-être possible de déplacer le mât solaire situé au carrefour de Kerlouise pour le mettre à l'école. Une demande de faisabilité sera faite auprès du référent à Morbihan Energies.

- **Désherbeuse thermique** : P. POMMÉ, M. LE DOUJET et B. COUTELY ont assisté à une démonstration de la machine par le commercial de la société Jardiman. P. POMMÉ précise que la démonstration a été concluante : gain de temps / gain en efficacité / moins de risque de projection de gravillon.

- **Machine pour l'école** : afin de faciliter le ménage à l'école, V. TALHOUET souhaiterait une machine qui aspire et lave en même temps. P. POMMÉ propose de prendre contact avec une société qui pourrait venir faire une démonstration un mercredi matin à l'école.

- **Terrain de tennis** : Les poteaux maintenant le grillage aux abords du terrain de tennis penchent dangereusement au risque de blesser quelqu'un. La société SDU s'est rendue sur place pour effectuer un devis avec 3 options : fourniture de l'ensemble des matériaux à 9 684 € / la pose de l'ensemble des matériaux à 12 611 € / création de la nouvelle plateforme à 12 600 €. P. POMMÉ a fait d'autres demandes de devis auprès de 2 autres sociétés.

- **Modifications électriques** : 2 endroits retenus. 1) Ajout de 2 prises extérieures à la salle polyvalente, à ce jour l'entreprise EA2i a fourni un devis d'un montant de 1 148,40 € TTC pour effectuer ces travaux. P. POMMÉ va prendre contact avec 2 autres entreprises pour établir les devis.

2) Dans le cadre du PCS il est préconisé de prévoir une prise à l'extérieur de la mairie afin de brancher un groupe électrogène en cas de coupure courant. Etant donné que l'entreprise EA2i a effectué les travaux d'électricité lors des travaux de la mairie, P. POMMÉ a fait appel à cette société pour établir un devis. Le montant des travaux envisagés s'élève à 4 320 € TTC.

- **Travaux de peinture à l'école** : l'entreprise DISSERBO a fait parvenir un devis pour des travaux de peinture comprenant les 3 classes et la bibliothèque, le montant total des travaux s'élève à 14 383,46 € TTC.

- **Travaux sur la VMC à la salle polyvalente** : suite au passage de la commission de sécurité à la salle polyvalente, il a été constaté un dysfonctionnement de la VMC au niveau des toilettes et du bar. P. POMME a pris contact avec la société TEXIER pour établir un devis de réparation. Le montant des travaux s'élève à 1 765,15 € TTC.

5- Commission « Aménagement foncier »

❖ Avis de consultation sur l'avant-projet de l'AFAFE de Séglien

La consultation avant-projet va se dérouler du 10 au 21 mars dans les locaux de la mairie. Cette consultation permettra de visualiser le nouveau cadastre avec les échanges parcellaires effectués au cours de ces dernières années. Le Conseil départemental du Morbihan a fait parvenir en mairie les courriers à remettre en mains propres à chaque propriétaire foncier. L. GANIVET précise qu'à chaque courrier distribué le propriétaire devra apposer sa signature sur le registre prévu à cet effet.

L. GANIVET précise que la distribution se fera par les élu.e.s référents de chaque secteur. Le maire laisse les élu.e.s prendre connaissance des documents et les invite à poser leurs questions.

6- Commission « Affaires scolaires »

❖ Retour sur la réunion avec le DASEN du Morbihan

Monsieur CARON, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, accompagné de M. ROUSSEAU, de Mme RAYNAUD-CONAN, Inspectrice de l'éducation nationale pour la circonscription de Pontivy et de 2 conseillères pédagogiques sont venus à la rencontre des élus (L. GANIVET, A. PALISSE et A.L. BERNARD) et des représentants des parents d'élèves (M. BOZEC et C. HERVIEUX-COUDRON) le 7 janvier 2025. Cette rencontre a permis d'échanger sur la situation que connaît l'école suite à la suppression d'un poste à la rentrée scolaire 2024/2025, sur les effectifs à venir pour la prochaine rentrée scolaire, de visiter l'école, d'aller à la rencontre du corps enseignant.

Monsieur CARON axe ses priorités sur les écoles inclusives et sur les écoles dans les communes rurales.

La proposition faite par l'inspection académique pour l'école de Séglien en date du 5 février est l'ouverture définitive d'une classe pour la rentrée 2025/2026.

7- PONTIVY Communauté

❖ Modification des statuts

Afin de répondre aux observations formulées par les services de la préfecture du Morbihan par courrier du 26 avril 2024 joint à l'arrêté inter préfectoral approuvant nos dernières modifications statutaires délibérées le 5 décembre 2023, le conseil communautaire a pris deux délibérations :

Une première pour définir l'intérêt communautaire de certaines compétences

- En matière de développement économique pour la définition de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales ;
- Dans le cadre de la compétence d'équilibre social de l'habitat
- En matière de soutien financier aux événements
- En matière d'action sociale

et une seconde délibération afin d'harmoniser et d'actualiser les statuts. C'est cette seconde délibération qui a été notifiée aux communes membres pour délibération en conseil municipal. L'intérêt communautaire des compétences est déterminé par l'organe délibérant par simple délibération, sans consultation des communes, comme prévu à l'article L5214-16 du CCGT.

➤ Après en avoir délibéré par 12 voix pour, le Conseil municipal approuve le changement des statuts de Pontivy Communauté.

Informations diverses :

- Mail de Mme Catherine HESRY concernant le dispositif « villages d'avenir » : L. GANIVET va prendre contact avec Mme HESRY pour en échanger.
- M. Benoit MARTIN-GOUSSET, propriétaire du Bois de Coët An Fao procède à la régénération du bois en faisant certaines éclaircies sur la partie sud du bois
- Lors du dernier coup de vent quelques arbres sont tombés sur la chaussée. L. GANIVET accompagné de P. POMMÉ et de M. LE DOUJET sont intervenus pour dégager les chaussées encombrées.
- Le pass déchèterie opéré par Pontivy Communauté entre en vigueur au 1^{er} mars
- L. GANIVET fait part aux élu.e.s qu'ils sont invité.e.s au vernissage de l'exposition qui va avoir lieu du 8 au 24 février dans la salle du conseil.
- Repas de l'amicale laïque le samedi 8 février

- Les élèves du CE1 au CM2 vont assister au spectacle des gamineries au théâtre des halles à Pontivy le vendredi 7 février 2025. Le coût des entrées, 3 € par enfant, est pris en charge par la commune et le transport est pris en charge par Pontivy Communauté.

Fin de séance à 23h30